



STATISTIQUES	
TERRAIN	
Superficie du terrain (6 673 042):	± 197 661 pi²
BÂTIMENT	
Superficie du bâtiment A (suite 100):	± 1 974 pi²
Superficie du bâtiment A (suite 200):	± 1 552 pi²
Superficie du bâtiment A (suite 300):	± 2 781 pi²
Superficie du bâtiment A (salle mécanique):	± 193 pi²
Superficie du bâtiment A (total):	± 6 500 pi²
Superficie du bâtiment B (suite 400):	± 4 000 pi²
Superficie du bâtiment B (suite 500):	± 2 448 pi²
Superficie du bâtiment B (suite 600):	± 2 040 pi²
Superficie du bâtiment B (salle mécanique):	± 277 pi²
Superficie du bâtiment B (total):	± 8 765 pi²
Superficie total des bâtiments A -B:	± 15 265 pi²
CASE	
Nb case exigé (suite 100):	12
Nb case exigé (suite 200):	10
Nb case exigé (suite 300):	9
Nb case exigé (suite 400):	25
Nb case exigé (suite 500):	15
Nb case exigé (suite 600):	13
Nb case exigé (total):	84
Nbre case proposé / ratio stationnement:	121 / 7.9
SUPPORT À VÉLOS	
Support vélo exigé (suite 100):	0
Support vélo exigé (suite 200):	0
Support vélo exigé (suite 300):	0
Support vélo exigé (suite 400):	4
Support vélo exigé (suite 500):	4
Support vélo exigé (suite 600):	0
Support vélo exigé (total):	8
Support vélo proposé:	16

Stationnement pour vélos (régl. zonage, art. 12.1.4):
« (...) dans le cas où le nombre de cases de stationnement exigé pour un établissement est de plus de 15 cases de stationnement, un nombre minimal représentant 5% du nombre de cases de stationnement exigé doit être aménagé (...), jusqu'à concurrence de 10 unités de vélos, sans être inférieur à 4 unités de vélos. »



REVISIONS		
No.	Date	Description
0054	30-04-25	Modif. suite aux commentaires de la Ville

DESSINÉ POUR:



NOTES GÉNÉRALES:
• Le plan civil reçu le 3 mars 2025 et réalisé par St-Georges ing. Fichier: 24315_QuartierSante2B_Coord.Civil_2025-03-03.dwg;
• Le plan cadastral provient d'Infolot, 20 juin 2019;
• La photo aérienne provient de Google Earth, 14 février 2017;
• Les cadastres, servitudes, élévations et utilités publiques devront être vérifiés par un arpenteur;
• Les manoeuvres camions sont validées avec un camion 45 pi;
• L'analyse réglementaire est à compléter sur ce site et des ajustements sont à prévoir sur cette esquisse;
• La présence de milieux humides, cours d'eau, bandes riveraines, zone d'inondation et autres contraintes naturelles sont à valider par un biologiste;
• Ce plan ne doit pas être utilisé pour des fins de construction. Les ajustements finaux devront être faits sur les plans d'exécution, par les professionnels à mandater.

Note concernant le nombre de cases exigé pour le bâtiment A:
• La totalité de la superficie a été calculé comme étant un usage «restaurant» afin de faire un calcul plus restrictif. Le nombre de cases peut donc varier selon l'usage.

RÉALISÉ PAR:



PRÉLIMINAIRE

Sherbrooke
12e Avenue Nord (Route 216)

Plan d'implantation

Avril 2025